



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois , le cinq juin , vingt heures , le conseil municipal de la commune de Borest , dument convoqué , s'est réuni en mairie , en session ordinaire , sous la présidence de Monsieur Sicard , Maire.

Date de convocation : 30/05/2023

Présents : 8

Absents : 1/Mme Isabelle Degraeve qui a donné pouvoir à Mme Valérie Didier

2/M Gérard Fleury qui a donné pouvoir à M Sicard.

3/M Charles Antoine Longuet

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume Duchesne

1/ *A l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023 est approuvé.*

2/ *Monsieur Sicard remercie les conseillers municipaux qui se sont portés volontaires pour l'entretien des espaces verts lors de l'absence de Monsieur Ramet.*

3/ *Monsieur Sicard informe le conseil municipal de la participation active des maires au sein de la communauté de communes et constate une communication accrue entre l'ensemble des membres.*

Il présente deux projets en cours :

-1/ le pacte fiscal et financier

Ce pacte a pour objectif de clarifier les relations financières entre la CCSSO et ses communes membres , de se projeter sur un projet ambitieux mais financièrement soutenable à l'échelle du territoire communautaire.

Ce pacte financier , constitué avec l'ensembles des communes ,prévoit :

-Un fonds de concours aux investissements communaux .

-un fonds de concours dédié à la lutte contre les dépôts sauvages.

-une programmation pluriannuelle des investissements

-l'étude du transfert de la compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes s'envisage au 31 décembre 2024.

-2/le pacte de gouvernance

Ce pacte fait suite à la délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2020, engageant la CCSSO à définir son pacte de gouvernance.

Ce pacte rappelle :

-Les valeurs et fondements de la coopération communautaire

-les grands axes de la coopération communautaire

-L'amélioration du fonctionnement des instances , notamment le circuit décisionnel

-le renforcement de la communication interne , avec la habitants , avec les partenaires.

A l'unanimité , par 10 voix POUR , le conseil municipal approuve le pacte fiscal et financier , le pacte de gouvernance , et charge Monsieur le Maire de signer tout document , toute délibération y afférent.

3/Impact du pacte financier

Monsieur le maire précise , qu'en application du pacte financier , une enveloppe de 25 000 € est disponible pour de futurs projets d'investissement , par an et sur 2 ans.

La communauté de communes sera financièrement sollicitée pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage RN 330.

4/logement communal

Le logement a été loué au 1^{er} juin ,par M. ET Mme Chimot , pour un bail de 3 ans , le loyer est inchangé à 1250€ mensuel.

5/vidéo protection

Le système de vidéo protection présentant quelques défaillances , des travaux de maintenance sont à prévoir :

- Caméra hors service route de Nanteuil.*
- Changement du serveur*
- Installation d'une 2^{ème} box internet permettant le visionnage en temps réel par la gendarmerie.*
- Mise en conformité de sécurité informatique*
- Installation d'une nouvelle caméra au terrain multisports / cf BP 2023.*

Monsieur Carpentier présente un comparatif entre la société de maintenance actuelle CITEOS et un concurrent local : DACHE

La société DACHE se révélant la mieux disante , la conseil municipal , par 10 voix POUR , approuve la résiliation du contrat avec l'entreprise CITEOS et la signature d'un nouveau contrat avec l'entreprise DACHE.

6/ syndicat des eaux

Des tests de pression et recherches de fuites sont actuellement en cours sur l'ensemble du réseau.

7/cimetière

Pour répondre à certaines interrogations , Monsieur le Maire précise que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires imposent d'autres méthodes de gestion des espaces verts.

En conséquence , seule l'allée centrale du cimetière sera maintenue gravillonnée.

Les autres allées seront enherbées , un panneau pédagogique sera installé à l'entrée du cimetière.

8/ vandalisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dégradation de 2 sépultures du cimetière communal.

Le conseil municipal prend acte de ces actes indignes et apporte son soutien aux familles.

9/absence de l'agent communal

En l'absence de Monsieur Ramet, l'entretien des espaces verts a été confié à l'entreprise Valois Paysage . Cela concerne la tonte des pelouses et la taille d'arbustes.

L'association valois emploi sera consultée afin de recourir à une embauche par interim d'agent d'entretien. Ce contrat permet beaucoup de souplesse et n'engage la commune, ni sur la durée, Le temps de travail et la personne recrutée.

Dans un premier temps, la durée hebdomadaire est fixée à 15 heures, elle sera ajustée en fonction des besoins.

10/transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que les familles des enfants utilisant le transport scolaire sont liées par convention avec le conseil régional.

Il est fréquemment constaté des comportements inacceptables et insultes à l'égard de notre agente communale, Mme Barrois.

Des avertissements ont été envoyés aux familles par la mairie et le conseil régional, à défaut d'amélioration rapide, une éviction temporaire au transport scolaire sera prononcée.

11/effectif école maternelle

Madame Céline Lacaze fait part de son inquiétude sur les effectifs prévisionnels de rentrée à l'école maternelle, des départ étant annoncés. Monsieur Sicard précise que les maires du RPI sont très mobilisés quant au maintien du nombre de postes d'enseignants. Il ajoute qu'il n'est pas de sa compétence d'intervenir dans les contenus pédagogiques.

12/remplacement des vannes thermostatiques école et cantine

Vu l'inflation des coûts de chauffage, un devis a été demandé à la société Graff afin de changer les robinets thermostatiques de la cantine et de l'école.

Le devis s'élève à 1235 nets pour l'école et 475€ nets pour la cantine.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCSSO, et missionner cette entreprise pour exécution de la commande.

13/divers

_succès du loto

_satisfaction sur le déroulement de la fête des écoles, kermesse et repas, le comité des fêtes a offert le goûter, les boissons et l'apéritif.

_des bouquets de fleurs ont été offerts aux membres de l'APEM, enseignants, ATSEM, et parents bénévoles, pour leur investissement auprès de nos enfants.

_organisation de la fête du village.

